

N°2022/112

## DÉCISION DU MAIRE

### PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : Direction des services techniques

Objet : Contrat de location de balises

Titulaire : QUARTIX 10 rue de Colisée 75008 PARIS

#### Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU, la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU, l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 1/08/1996 modifiée,

VU, le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019, notamment son article R2123-1,

VU, les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU, la proposition de renouvellement de contrat de société QUARTIX relatif à la location de balises pour les véhicules de la ville de Vaujours,

**CONSIDÉRANT**, qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de location de balises afin d'assurer la géolocalisation de véhicules de la ville de Vaujours.

**CONSIDÉRANT**, que le contrat est conclu pour une durée initiale d'un (1) an. Il sera renouvelable trois (3) fois pour une période d'un an, de manière tacite conformément aux dispositions de l'article R2112-4 du code de la commande publique, soit une durée maximale totale n'excédant pas une période de quarante-huit (48) mois.

**CONSIDÉRANT**, les termes du contrat tels que proposés par la société QUARTIX –sise 10 rue du Colisée – 75008 PARIS et ce pour un montant trimestriel de 1 269,00 € HT, soit 1 522,80 € TTC.

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr

**ARTICLE 1 :** **DÉCIDE** de signer le contrat avec la société QUARTIX 75008 PARIS et ce pour un montant trimestriel de 1 269,00 € HT, soit 1 522,80 € TTC.

**ARTICLE 2 :** **DIT** que le contrat est d'une durée initiale d'un (1) an. Il sera renouvelable trois (3) fois pour une période d'un an, de manière tacite conformément aux dispositions de l'article R2112-4 du code de la commande publique, soit une durée maximale totale n'excédant pas une période de quarante-huit (48) mois.

**ARTICLE 3 :** La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5 :** La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

**ARTICLE 6 :** La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérécourse citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée : - adressée à la direction des finances  
- notifiée à la société QUARTIX

Fait à Vaujours, le 21 octobre 2022

« Certifié exécutoire  
Compte-tenu de l'affichage  
le  
et le dépôt en Préfecture  
le..... »



Le Maire,

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand-Paris Grand-Est

Le Maire,

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand-Paris Grand-Est

## Coordonnées du Client

<b>Nom de la Société</b> COMMUNE DE VAUJOURS	<b>Siret</b> 21930074600019	<b>Quartix No. commande</b> M76889		
<b>Adresse</b> 20 RUE ALEXANDRE BOUCHER VAUJOURS France	<b>Code Postal</b> 93410	<b>Package</b> InfoPlus		
<b>Nombre d'unités</b> 10	<b>Installation par technicien</b>	<b>Durée engagement</b> 48 mois		
		<b>Total du paiement initial (HT)</b>	923.00€	1,107.60€ TTC
		<b>Paiements trimestriels suivants (HT)</b>	423.00€	507.60€ TTC

Ce Contrat tient lieu de Confirmation de Commande pour le Client dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus, pour les Frais de Location des balises détaillés ci-dessus au bénéfice de Quartix RCS PARIS 522 382 878.

### Conditions Générales de Vente (CGV)

- Ce contrat est soumis aux Conditions Générales de Vente de Quartix (cf. CGV Quartix au verso ou [www.quartix.fr](http://www.quartix.fr)). Le Client confirme qu'il a reçu, lu et approuvé les CGV de Quartix.
- Tous les prix sont soumis à la TVA applicable en vigueur.
- Tout paiement est requis par prélèvement bancaire automatique par trimestre d'avance. Le Client consent à maintenir un mandat de prélèvement bancaire automatique valide au bénéfice de Quartix. Si l'Option prépayée est appliquée, le paiement pour la Durée d'Engagement Minimum complète spécifiée ci-dessus est requis à la commande par chèque ou virement et non remboursable. Quartix notifiera la date de prélèvement au Client 10 jours avant la date effective du prélèvement. Des frais d'administration de 25 € HT sont applicables en cas d'absence ou d'annulation du mandat de prélèvement automatique par le Client à défaut de préavis de la part de celui-ci.
- Le Client consent à la Location des Produits pendant la Durée d'Engagement Minimum spécifiée ci-dessus. Les Frais de Location sont applicables et la Durée d'Engagement Minimum prend effet à partir de la date de livraison ou de la date des installations (si les installations sont effectuées par un installateur agréé Quartix). Si les installations sont effectuées sur une période excédant deux semaines, la Durée d'Engagement Minimum commencera sous les deux semaines après la première installation.
- Le Client s'engage pour la Durée d'Engagement Minimum spécifiée dans ce contrat et reconduit tacitement par trimestre au tarif standard en vigueur. Au terme de la Durée d'Engagement Minimum, le Client peut résilier le contrat en notifiant Quartix par écrit sous un mois de préavis. Suivant la résiliation, le Client est redevable des Frais de Location jusqu'au retour des produits chez Quartix. Dans l'éventualité qu'un Produit soit retourné, égaré ou endommagé avant expiration de la Durée d'Engagement Minimum, les Frais de Location sont redevables jusqu'au terme de la Durée d'Engagement Minimum.
- Tout Produit loué dans le cadre de ce contrat demeure la propriété de Quartix et doit être retourné en bon état de fonctionnement dès résiliation du contrat. Tout Produit égaré, endommagé ou non retourné sera facturé selon le tarif Quartix en vigueur.
- Frais d'annulation d'installation ou d'indisponibilité des véhicules sans notification d'au moins 48h : 137€ HT / véhicule.
- Frais de toutes interventions, si effectuées par un installateur agréé Quartix, facturés aux tarifs en vigueur.
- Si l'option Identification Chauffeur / bouton panique est sélectionnée, une obturation de 12 mm sera effectuée dans le tableau de bord du véhicule. Le Client consent à cette modification

### Signé pour le compte du Client

Nom	N° Téléphone	
	01 48 61 96 75	
En qualité de	N° Portable	
Signature	Date	Fax
	21/10/22	

Conformément à la loi 'Informatique et Libertés' du 17 Juin 2015, toute installation de dispositif de géolocalisation de véhicules doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL et mention préalable au personnel. Pour tout renseignement, consulter [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ou contacter le 01 53 73 22 22.



Le Maire

*[Signature]*  
Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris - Grand Est

## Détails de la commande

Produit	Quantité	Prix produits (HT)	Prix mensuel (HT)	Total à régler 1er trimestre (HT)	Total à régler trimestres suivants (HT)
Balise filaire branchement standard	10	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Bouton SOS - abonnement	2	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Bouton SOS - installation	2	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Frais de mise en service	10	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
InfoPlus 48M - abonnement	10	0.00€	14.10€	423.00€	423.00€
Installation	10	50.00€	0.00€	500.00€	0.00€

## Contrat de Renouvellement

### Option Auxiliaire Bouton Panique

### Coordonnées du Client

<b>Nom de la Société</b> COMMUNE DE VAUJOURS	<b>Siret</b> 21930074600019
<b>Adresse</b> 20 RUE ALEXANDRE BOUCHER	
<b>Ville</b> VAUJOURS	<b>Code Postal</b> 93410


Qté balises Quartix <b>20</b>	Frais de location mensuelle par balise <b>14.10 € HT</b>	
Frais de mise en service par balise <b>0.00 € HT</b>	Frais de location trimestrielle par balise <b>0.00 € HT</b>	
Frais d'installation <b>0.00 € HT</b>	Durée de location <b>48 mois</b>	
Nbr de clef Supplémentaire <b>0</b>	Prix Unitaire <b>0.00 € HT</b>	Coût Total <b>0.00 € TTC</b>
Coût total 1 <sup>er</sup> Trimestre : <b>0.00 € HT HT    0.00 € TTC</b>		
Trimestres suivants : <b>846.00 € HT</b>		
<b>InfoPlus</b>		

Ce Contrat tient lieu de Confirmation de Commande pour le Client dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus, pour les Frais de Location des balises détaillés ci-dessus au bénéfice de Quartix RCS PARIS 522 382 878.

### Conditions Générales de Vente (CGV)

- Ce contrat est soumis aux Conditions Générales de Vente de Quartix (cf. CGV Quartix au verso ou [www.quartix.fr](http://www.quartix.fr)). Le Client confirme qu'il a reçu, lu et approuvé les CGV de Quartix
- Tous les prix sont soumis à la TVA applicable en vigueur.
- Tout paiement est requis par prélèvement bancaire automatique par trimestre d'avance. Le Client consent à maintenir un mandat de prélèvement bancaire automatique valide au bénéfice de Quartix. Si l'Option prépayée est appliquée, le paiement pour la Durée d'Engagement Minimum complète spécifiée ci-dessus est requis à la commande par chèque ou virement et non remboursable. Quartix notifiera la date de prélèvement au Client 10 jours avant la date effective du prélèvement. Des frais d'administration de 25 € HT sont applicables en cas d'absence ou d'annulation du mandat de prélèvement automatique par le Client à défaut de préavis de la part de celui-ci.
- Le Client consent à la Location des Produits pendant la Durée d'Engagement Minimum spécifiée ci-dessus. Les Frais de Location sont applicables et la Durée d'Engagement Minimum prend effet à partir de la date de livraison ou de la date des installations (si les installations sont effectuées par un installateur agréé Quartix). Si les installations sont effectuées sur une période excédant deux semaines, la Durée d'Engagement Minimum commencera sous les deux semaines après la première installation.
- Le Client s'engage pour la Durée d'Engagement Minimum spécifiée dans ce contrat et reconduit tacitement par trimestre au tarif standard en vigueur. Au terme de la Durée d'Engagement Minimum, le Client peut résilier le contrat en notifiant Quartix par écrit sous un mois de préavis. Suivant la résiliation, le Client est redevable des Frais de Location jusqu'au retour des produits chez Quartix. Dans l'éventualité qu'un Produit soit retourné, égaré ou endommagé avant expiration de la Durée d'Engagement Minimum, les Frais de Location sont redevables jusqu'au terme de la Durée d'Engagement Minimum.
- Tout Produit loué dans le cadre de ce contrat demeure la propriété de Quartix et doit être retourné en bon état de fonctionnement dès résiliation du contrat. Tout Produit égaré, endommagé ou non retourné sera facturé selon le tarif Quartix en vigueur.
- Frais d'annulation d'installation ou d'indisponibilité des véhicules sans notification d'au moins 48h : 137€ HT / véhicule
- Frais de toutes interventions, si effectuées par un installateur agréé Quartix, facturés aux tarifs en vigueur.
- Si l'option Identification Chauffeur / bouton panique est sélectionnée, une obturation de 12 mm sera effectuée dans le tableau de bord du véhicule. Le Client consent à cette modification.

### Signé pour le compte du Client :

Nom	N° Téléphone <b>0148619675</b>
En qualité de	N° Portable
Signature  <b>Le Maire</b>	Date <b>21/10/22</b>

Conformément à l'article 6 de la Loi n° 2011-105 du 27 janvier 2011 relative à l'Informatique et Libertés' du 17 Juin 2015, toute installation de dispositif de géolocalisation de véhicules doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL et mention préalable au personnel. Pour tout renseignement, consulter [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ou contacter le 01 53 73 22 22.

**Dominique BAILLY**

*Vice président de Grand Paris Grand Est*

### Option Auxiliaire Bouton Panique

#### Quartix Limited, Conditions Générales de Vente et de location

Tous les contrats pour la vente de produits ou services fournis par Quartix Ltd « Quartix » (société inscrite au Registre du commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous la référence 4159907) sont considérés comme incluant les présentes Conditions de Vente et de location (« les Conditions Générales ») qui prévalent sur tout autre document ou toute autre communication entre les parties, sauf mention contraire signifiée par écrit. En conséquence, sauf convention particulière, le fait de passer commande et de signer un contrat de location implique leur acceptation entière et sans réserve du client, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, catalogue ou Guide RGPG lesquels n'ont qu'une valeur indicative ou informative. Aux fins des présentes, le terme « Produit » couvre les systèmes de suivi de véhicules et les terminaux desdits systèmes, les antennes, les câbles et tous les équipements et accessoires afférents, le terme « Services » couvre la livraison, l'installation, la réparation et le remplacement des Produits et la fourniture de données, de rapports et autres informations par quelque moyen que ce soit, le terme « Carte SIM » couvre tout module d'identification de l'abonné utilisé dans l'un quelconque des Produits, et le terme « Client » couvre toute entreprise, tout partenariat, toute association ou tout individu concluant un contrat aux fins d'achat ou de location desdits Produits ou Services de Quartix.

Si l'une des clauses des Conditions Générales est jugée non valide ou inapplicable par un Tribunal compétent ou toute autre autorité compétente, les clauses restantes ne seront pas affectées par ce jugement. Chacune des parties accepte que les présentes Conditions Générales représentent la totalité de l'accord qui la lie à l'autre partie.

Tout avis concernant les présentes Conditions Générales émis par l'une des parties doit être transmis par écrit et envoyé au siège social ou au siège de l'activité de l'autre partie.

#### Prix et Conditions de Paiement

Les prix ne sont valables que s'ils sont signifiés par écrit par Quartix et uniquement pour les quantités de Produits et périodes indiquées dans le devis ou la confirmation de commande de Quartix. Par défaut, la période de validité est de 30 jours.

#### Les prix s'entendent en Euros et hors taxes.

Sauf convention contraire figurant sur la confirmation de commande, le contrat ou la facture de Quartix, le prix de l'équipement et des communications (location ou achat) au titre du 1er trimestre est payable d'avance, à la signature du contrat. Au titre des trimestres suivants, Quartix établit une facture trimestrielle, payable à 30 jours par prélèvement bancaire automatique, chèque ou virement bancaire.

Le paiement doit être effectif à l'échéance. Aucun escompte ne sera pratiqué par Quartix.

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, le contrat sera résilié de plein droit si bon semble à Quartix, ceci entraînant obligation de restitution immédiate, aux frais du Client des Produits, le tout sans préjudice de l'exigibilité immédiate de la totalité des échéances restant à courir jusqu'au terme du contrat et de tous autres dommages intérêts.

Sont exclues toutes compensations pratiquées par le Client pour quelques raisons que ce soient.

Tout montant non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités fixées à trois fois le taux de l'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles sans formalités ni mise en demeure particulière. Elles courent donc de plein droit dès le jour suivant la date d'échéance du règlement.

Enfin, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 Euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par Quartix en cas de retard de paiement. Quartix se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs. Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels et d'avocats.

En cas de paiement par prélèvement bancaire automatique au bénéfice de Quartix, le prélèvement intervient le 30 du 1er mois du trimestre facturé. Des frais d'administration de 25 Euros HT sont applicables en cas d'absence ou d'annulation du mandat de prélèvement automatique par le Client à défaut de préavis de sa part ».

#### Livraison et installation

Toutes les dates et heures de livraisons sont approximatives, mais Quartix fera tout son possible pour les respecter. L'heure ne sera pas essentielle, et Quartix ne saurait être tenue responsable de toute perte et de tout dommage résultant d'une livraison tardive ou du non-respect d'un rendez-vous pour l'installation. Si le Client retarde l'installation de l'un des Produits ou des services au-delà de 30 jours à compter de la date d'installation du premier Produit ou service figurant à la commande, Quartix sera autorisé à livrer les Produits et services prévus à l'adresse de livraison du Client et la commande sera considérée comme honorée et donc due.

Si l'installation est effectuée par le Client ou une personne désignée par le Client, Quartix ne saura être tenue responsable des pertes ou des dommages occasionnés quels qu'ils soient, résultant directement ou indirectement de la négligence ou du non-respect des instructions écrites de Quartix pour l'installation des Produits Quartix.

#### Titre de Propriété et Risques

Le titre de propriété des Produits Quartix acquis par le Client lui revient après paiement intégral de toutes sommes dues, avant quoi le Client doit faire en sorte d'assurer et de stocker les Produits

séparément et de les maintenir en parfait état de marche. Le titre de propriété des Produits Quartix loués par le Client reste celui de Quartix et lesdits Produits doivent être retournés à Quartix aux frais du Client, en parfait état de marche, au terme de la période de location. Le titre de propriété de la carte SIM reste dans toutes les circonstances celui de Quartix ou de son fournisseur de cartes SIM.

Tous les risques liés aux Produits Quartix sont attribués au Client dès la livraison à l'adresse désignée par le Client, que l'installation soit réalisée ou non.

#### Garanties

Quartix garantit au Client que les Produits achetés sont exempts de défauts pour une période de 12 mois à compter de la livraison, sauf mention indication contraire sur la confirmation de commande. Si les Produits sont reconnus défectueux dans cette période, Quartix assurera leur réparation ou leur remplacement dans les meilleurs délais, en utilisant des composants ou des pièces de rechange neufs ou équivalents. Dans le cas de location de Produits, cette garantie se poursuivra pendant la durée de cette location.

Quartix ne garantit pas que les Produits seront adaptés à un but particulier, ni que les Services se dérouleront sans interruption, ni que les rapports, les données ou les informations fournies dans le cadre des Services prévus seront exempts d'erreurs, d'omissions, d'inexactitudes ou d'éléments non conformes, et Quartix ne reconnaîtra ni responsabilité ni obligation vis-à-vis du Client à cet égard, sauf mention spéciale stipulée dans ces Conditions Générales.

Quartix ne fait aucune garantie quant à la sécurité ou l'intégrité d'une quelconque connexion ou transmission utilisée dans le cadre des Services prévus.

Tous dommages causés par le Client, son représentant ou un tiers non autorisé lors de l'installation ou l'utilisation des Produits sont de la responsabilité pleine et entière du Client. Toutes modifications, réparations ou interventions incorrectes des Produits sont de la responsabilité pleine et entière du Client. Tous dommages accidentels sont de la responsabilité pleine et entière du Client. Quartix ne saurait être tenu responsable de tous dégâts quels qu'ils soient.

#### Droits et Propriété Intellectuelle

Quartix conserve toute la propriété intellectuelle qu'elle possède dans les Produits et Services. Le copyright et tous les autres droits d'auteur et de propriété intellectuelle subsistant dans la base de données accessible par le biais des Services et toutes les informations fournies par l'intermédiaire des Services (les « Informations ») sont la propriété de Quartix ou des fournisseurs desdites Informations. Le Client est autorisé à utiliser les Informations extraites des Services uniquement à ses propres fins, ce qui signifie que le Client n'est pas autorisé à vendre, revendre, retransmettre ou communiquer les Informations extraites des Services de quelque manière que ce soit, sur quelque support que ce soit et à quelque tiers que ce soit, sans autorisation préalable écrite de Quartix au Client.

#### Cartes SIM

Le Client ne saurait retirer ni permettre ni autoriser des tiers à retirer une quelconque Carte SIM de l'un quelconque des Produits. Le Client est responsable de la perte ou du vol et de tout usage malveillant (y compris frauduleux ou impropre) des Cartes SIM. Dans l'éventualité où Quartix aurait des raisons justifiées de penser que le Client peut agir en infraction des dispositions de cette clause, Quartix peut, à sa seule discrétion, interrompre la prestation des Services au Client pour l'un des Produits Quartix et/ou pour tous les Produits fournis au Client.

#### Confidentialité

Le Client et Quartix s'engagent, pendant toute la durée de leur contrat et sans limitation de durée après l'expiration de celui-ci, pour quelque cause que soit, à la confidentialité la plus totale sur les informations reçues l'un de l'autre, en s'interdisant de reproduire, de divulguer, directement ou indirectement, quelques informations, connaissances ou savoir-faire que ce soient concernant leur partenaire contractuel ses activités ou ses projets auxquels elles auraient pu avoir accès dans le cadre de l'exécution de leur contrat, à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public. Les informations confidentielles peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter : les business plans, les listes de clients, les données opérationnelles et techniques et les plans de produits.

#### ■ Responsabilité

Les Produits et services fournis par Quartix sont conformes à leur description en catalogue ou à leur documentation commerciale. Il appartient au Client de prouver toute non-conformité éventuelle. Le Client, en sa qualité de professionnel, est seul responsable du choix des Produits et services fournis par Quartix, ainsi que des conditions et modalités de leur mise en œuvre.

La responsabilité de Quartix ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect de quelque nature que ce soit, matériel ou immatériel, notamment économique.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer Quartix, par écrit, dans un délai maximum de 8 jours à compter de leur découverte des raisons d'une mise en cause, même éventuelle, de sa responsabilité.

La responsabilité totale de Quartix eu égard à une réclamation ou au total de toutes les réclamations résultant d'un acte de défaillance de la part de Quartix (par acte dommageable, par contrat, par négligence ou autre) ne saurait excéder le montant total payé par le Client pour les Produits ou les Services concernés par la dite réclamation. En cas de réclamation à l'encontre de Quartix pour dérangement des Services ou toute erreur dans les Informations fournies, la

### Option Auxiliaire Bouton Panique

responsabilité de Quartix ne saurait excéder le prix total payé par le Client pour les Services, pour la durée dudit dérangement ou pour lesdites erreurs et se limiterait uniquement aux Produits pour lesquels les Services seraient affectés.

Quartix ne saurait être tenue responsable vis-à-vis du Client quant à des pertes quelconques, économiques (y compris, sans que cette énumération soit exhaustive, des pertes de revenus, de bénéfices, de contrats, d'affaires ou d'économies anticipées), spéciales ou indirectes.

#### Protection des Données Personnelles (RGPD)

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, applicable depuis le 25 mai 2018.

Le Client déclare avoir pris connaissance du « Guide RGPD » soit par Email, soit via le lien : <https://www.quartix.fr/guide-rgpd/> et s'être entouré de tous conseils nécessaires et utiles non seulement pour s'engager en toute connaissance de cause, mais aussi pour aborder et mettre en œuvre ses obligations en matière de traitement des données à caractère personnel.

Les données personnelles sont conservées et traitées par Quartix conformément aux « Conditions de Traitement des Données Quartix » lesquelles font parties intégrantes des présentes « Conditions Générales de Vente Quartix », dont le Client déclare avoir pris connaissance, lesquelles étant accessibles en suivant le lien <https://www.quartix.fr/conditions-de-traitement-des-donnees-quartix/>.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de Quartix chargés de l'exécution du contrat. Elles seront conservées dans la limite de 5 années après la cessation des relations commerciales entre la client et Quartix.

Le traitement des informations communiquées par le client personne physique répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles. Le Client dispose, conformément à la réglementation en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant. Pour exercer ces droits, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, le Client doit en faire la demande à l'adresse suivante : SERVICE COMMUNICATION – 10, Rue du Collisée 75008 PARIS.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le Client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (*plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)*).

Dans le cadre de l'exécution du contrat, Quartix agira en qualité de sous-traitant uniquement sur les instructions du responsable de traitement qu'est le Client.

Quartix s'engage à traiter les données personnelles dans le cadre des « Conditions de Traitement des Données Quartix ».

Quartix s'engage notamment à prendre toutes précautions requises afin de préserver la sécurité des informations et notamment de les protéger contre toute destruction accidentelle ou illicite, perte accidentelle, altération, diffusion ou accès non autorisés. Quartix met également en œuvre des mesures de sécurité pour protéger les données contre toute intrusion malveillante, altération ou divulgation à des personnes non autorisées.

Quartix délivre des autorisations d'accès aux données ses seuls préposés ou agents qui en ont besoin pour l'application et le contrôle des mesures de sécurité ou l'exécution des prestations contractuelles. Elle impose à ses prestataires de se conformer à l'ensemble de sa politique de sécurité et des obligations issues du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Quartix fournit au Client la politique de sécurité qu'elle met en œuvre et l'informe des évolutions de cette politique. Elle tient à la disposition du client les documents relatifs à la sécurité des données du Client comprenant notamment la documentation technique nécessaire, les analyses de risques produites et la liste détaillée des mesures de sécurité existantes.

Les données collectées et traitées par Quartix sont strictement couvertes par le secret professionnel (article 226-13 du Code pénal). Quartix s'engage à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel :

- ne prendre aucune copie des données, à l'exception de celles nécessaires à l'exécution de ses prestations contractuelles, notamment au titre des mesures de sécurité ;
- ne pas divulguer les données à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des données enregistrées en cours d'exécution du contrat.

Quartix limite la conservation des données personnelles à la durée définie par le Client, étant rappelé que, par défaut, cette durée de conservation est de treize (13) mois ».

Quartix et le Client s'accordent sur l'existence d'un intérêt légitime de Quartix à collecter des données personnelles de représentants et préposés du Client. Il est convenu que le signataire pour le compte du Client doit compléter soigneusement les éléments de son identification (*nom, prénom, qualité, numéros de téléphone et de fax, adresse Email*), lesquels sont obligatoires et nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat de location

Les données personnelles ainsi enregistrées, ainsi que celles communiquées par le Client à Quartix dans le cadre de l'exécution du contrat, *ce dont les intéressés seront informés par le Client*, ne sont traitées et utilisées que dans la mesure où cela est nécessaire pour valider la conclusion du contrat, pour communiquer et correspondre avec les intéressés, traiter leurs demandes, assurer l'exécution par Quartix de ses prestations, créer et gérer leurs accès aux services en ligne, réaliser des études statistiques, des prospections commerciales et des démarches marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire jusqu'à 3 années après la fin de l'exécution de ses prestations par Quartix sauf si les intéressés exercent leur droit de suppression des données les concernant. Ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de leurs données ou encore de limitation du traitement. Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, ils exercent leurs droits en adressant leur demande à l'adresse suivante : SERVICE COMMUNICATION – 10, Rue du Collisée 75008 PARIS. Pour toute information complémentaire ou réclamation, ils peuvent contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (*plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)*).

L'accès à ces données personnelles est strictement limité aux préposés et, le cas échéant, aux sous-traitants de Quartix, lesquels sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser les données qu'en conformité avec les présentes et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, Quartix s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers aux données sans le consentement préalable des intéressés, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (*obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.*).

Les préposés et éventuels sous-sous-traitants de Quartix seront nécessairement établis dans l'Espace Économique Européen ou le Royaume-Uni, à moins que le transfert ait été autorisé par l'Entreprise, ou s'effectue vers un pays dont le niveau de protection a été jugé habituellement adéquat par la Commission Européenne conformément à la Législation sur la Protection des Données, ou que le transfert ait des mesures de sauvegarde appropriées en place, conformément au RGPD.

#### Force Majeure

Quartix ne saurait être responsable envers le Client de la non-performance ou du retard de performance de l'une de ses obligations aux termes des présentes ni des pertes ou dommages subis par l'un quelconque des Produits en cas de force majeure, guerre, émeute, trouble civil, embargo, grève, incendie, vol, retard de livraison ou retard des services de sous-traitants ou de sous-fournisseurs, manque de main-d'œuvre ou manque de matériaux, confiscation ou autre événement imprévisible (de nature identique ou non à celle des événements spécifiés) indépendants de la volonté raisonnable de Quartix. Si une telle situation dure plus de 60 jours, le contrat pourra être résolu par écrit par l'une ou l'autre partie, sans indemnité.

#### Résiliation

Quartix se réserve le droit de résilier tout contrat avec le Client si ce dernier enfreint les présentes occasionnellement ou continuellement et ne procède pas à la réparation des torts dans les 30 jours qui suivent la notification par écrit ou avec effet immédiat si le Client agit de manière à compromettre la poursuite des Services.

#### Cession de Droits

Le client n'est pas autorisé à céder ses droits ou obligations découlant des présentes, en tout ou partie, à un tiers quel qu'il soit, sans l'accord préalable écrit de Quartix.

#### Droit Applicable et Juridiction

Ces conditions sont soumises à la loi Française et à la compétence exclusive des tribunaux compétents de Paris.

Client :	VILLE DE VAUJOURS
Nom et qualité du signataire :	
Je déclare avoir pris connaissance du « Guide RGPD ». Je confirme avoir lu, compris et accepté les Conditions de Traitement des Données Fournisseurs de Quartix et j'accepte que le contrat de location soit régi par les présentes aux Conditions Générales de vente et de location.	
Date :	21/10/2022
Signature :	



Le Maire

Dominique BALLY

Vice-président de Grand Paris - Grand Est

Le Maire  
Mairie de  
Yvetot